Bordereau attestant l'exactitude des informations - PONTOISE - 7802 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 17/06/2025 - 10866 - 1998 B 01449 - 354 034 191 - AB-SAFETY

10866

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PONTOISE

17 JUIN 2025

AB-SAFETY

Société à responsabilité limitée au capital social de 39.000 euros

Siège social : 18 rue Des Oziers, Zi Du Vert Galant, 95310 Saint-Ouen-L'aumône

354 034 191 R.C.S. PONTOISE

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Monsieur DAVID FLIDERBAUM

Gérant

AB-SAFETY

Période du 01/07/2023 au 30/06/2024

BILAN SIMPLIFIÉ

Présenté en Euros

ACTIF

	Exercice clos le 30/06/2024 (12 mois)				Exercice précédent 30/06/2023 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Autres immobilisations incorporelles	1 608	1 608				
Immobilisations corporelles	251 999	149 698	102 301	13,52	151 955	19.39
Immobilisations financières	9 247		9 247	1.22	9 247	1,18
ACTIF IMMOBILISÉ	***262 854***	***151 307***	***111 548***	14,74	***161 201***	20.57
Marchandises	89 630		89 630	11,84	78 324	9,99
Clients et comptes rattachés	278 074		278 074	36,74	217 041	27,69
Autres créances	109 288		109 288	14,44	68 337	8.72
Valeurs mobilières de placement	50 000		50 000	6.61	100 000	12,76
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	116 930		116 930	15.45	148 634	18,96
Charges constatées d'avance	1 403		1 403	0,19	10 232	1,31
ACTIF CIRCULANT	***645 323***		***645 323***	85,26	***622 568***	79,43
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	**908 178**	**151 307**	**756 871**	100,00	**783 769**	100,00

PASSIF

	Exercice clos le 30/06/2024 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2023 (12 mois)	
Capital social ou individuel (dont versé : 39 000)	**39 000**	5.15	**39 000**	4,98
Réserve légale	3 900	0.52	3 900	0,50
Report à nouveau	328 007	43 34	190 660	24,33
Résultat de l'exercice	**1 743**	0.23	**137 347**	17,52
CAPITAUX PROPRES	***372 650***	49,24	***370 907***	47,32
Emprunts et dettes assimilées	88 743	11,72	131 798	16.82
Fournisseurs et comptes rattachés	134 078	17,71	102 953	13,14
Autres dettes	161 400	21 32	178 111	22,72
DETTES	***384 221***	50,76	***412 862***	52,68
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	***756 871***	100,00	***783 769***	100,00

ANNEXE

Période du 01/07/2023 au 30/06/2024 Aux comptes annuels présentée en EUROS

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/06/2024 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 30/06/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 756 871,01 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 1 743,31 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 7/10/2024 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

ANNEXE

Période du 01/07/2023 au 30/06/2024 Aux comptes annuels présentée en EUROS

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 262 854 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	*1 608*			*1 608*
Immobilisations corporelles	*274 233*	*16 989*	*39 223*	*251 999*
Immobilisations financières	*9 247*			*9 247*
TOTAL	*285 088*	*16 989*	*39 223*	*262 854*

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 151 307 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	*1 608*			*1 608*
Immobilisations corporelles	*122 278*	*31 364*	*3 944*	*149 698*
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	*123 887*	*31 364*	*3 944*	*151 307*

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concess.brevets licences	*1 608*	*1 608*	*0*	*1 ans*
Travaux locaux	*108 497*	*36 541*	*71 957*	*de 3 à 10 ans*
Instal. tech. mat. outil. indust.	*28 009*	*25 030*	*2 979*	*de 3 à 5 ans*
Instal. tech. mat. outil. indust.	*9 684*	*4 782*	*4 902*	*de 3 à 10 ans*
Aai locaux loues	*66 020*	*55 170*	*10 850*	*10 ans*
Materiel de transport	*22 060*	*12 394*	*9 666*	*de 3 à 5 ans*
Materiel bureau &informatique	*13 999*	*12 669*	*1 330*	*de 3 à 4 ans*
Mobilier	*3 730*	*3 113*	*617*	*de 3 à 5 ans*
TOTAL	*253 608*	*151 307*	*102 301*	

3.2 - Etat des créances = 398 010 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	*9 247*		*9 247*
Actif circulant & charges d'avance	*388 764*	*388 764*	
TOTAL	*398 010*	*388 764*	*9 247*

ANNEXE

Période du 01/07/2023 au 30/06/2024 Aux comptes annuels présentée en EUROS

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 29 889 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	*28 816*
Autres créances	*1 073*
Disponibilités	
TOTAL	*29 889*

3.4 - Charges constatées d'avance = 1 403 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

ANNEXE

Période du 01/07/2023 au 30/06/2024 Aux comptes annuels présentée en EUROS

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 39 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	*1000*	*39,00*	*39 000*
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	*1000*	*39,00*	*39 000*

4.2 - Etat des dettes = 384 221 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	*88 743*	*42 383*	*46 360*	
Dettes financières diverses	*61 780*	*61 780*		
Fournisseurs	*134 078*	*134 078*		
Dettes fiscales & sociales	*94 656*	*94 656*		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	*4 964*	*4 964*		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	*384 221*	*337 861*	*46 360*	

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 22 184 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	
Dettes fiscales & sociales	*22 184*
Autres dettes	
TOTAL	*22 184*

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 1 114 004 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	*167 605*	*15,05 %*
Prestations de services	*931 043*	*83,58 %*
Produits des activités annexes	*15 357*	*1,38 %*
TOTAL	*1 114 004*	*100,00 %*

ANNEXE

Période du 01/07/2023 au 30/06/2024 Aux comptes annuels présentée en EUROS

6 - AUTRES INFORMATIONS

7 - INFORMATIONS RELATIVES AU CREDIT BAIL

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en EUROS

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 29 889 E

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	*28 816*
Clients factures a etablir(41810000)	*28 816*
Autres créances :	*1 073*
Org.soc. produits a recevoir(43870000)	*1 073*
TOTAL	*29 889*

8.2 - Charges constatées d'avance = 1 403 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(48610000)	*1 402*
TOTAL	*1 403*

8.3 - Charges à payer = 22 184 E

Charges à payer	Montant
Dettes fiscales et sociales :	*22 184*
Pers conges a payer(42820000)	*15 059*
Org.soc. conges a payer(43820000)	*6 865*
Compte par défaut des autres organisme(44863000)	*259*
TOTAL	*22 184*

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/07/2023 au 30/06/2024 Présenté en EUROS

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes Durée de l'exercice	30/06/2024 12 mois	30/06/2023 12 mois	30/06/2022 12 mois	30/06/2021 12 mois	30/06/2020 12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	*39 000*	*39 000*	*39 000*	*39 000*	*39 000*
b) Nombre d'actions émises	*1 000*	*1 000*	*1 000*	*1 000*	*1 000*
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	*1 114 004*	*1 424 451*	*1 589 385*	*885 178*	*841 187*
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	*33 415*	*201 212*	*73 206*	*35 849*	*42 780*
c) Impôt sur les bénéfices	*308*	*40 116*	*10 355*	*2 819*	*4 492*
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	*33 107*	*161 096*	*62 851*	*33 030*	*38 288*
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	*1 743*	*137 347*	*45 145*	*17 312*	*25 081*
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	*33*	*161*	*63*	*33*	*38*
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	*2*	*137*	*45*	*17*	*25*
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	*5*	*5*	*5*	*4*	*4*
b) Montant de la masse salariale	*249 743*	*249 503*	*261 812*	*170 994*	*144 174*
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	*122 527*	*102 630*	*129 321*	*70 605*	*65 754*

Observations complémentaires

AB-SAFETY
Société à responsabilité limitée au capital social de 39.000 euros
Siège social : 18 rue Des Oziers, Zi Du Vert Galant, 95310 Saint-Ouen-L'aumône
R.C.S. PONTOISE 354 034 191

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

le trente et un décembre, à dix heures,

au 18 rue Des Oziers, Zi Du Vert Galant, 95310 Saint-Ouen-L'aumône,

les associés (les « **Associés** ») de la société AB-SAFETY, société à responsabilité limitée au capital social de 39.000 euros, dont le siège social est situé 18 rue Des Oziers, Zi Du Vert Galant, 95310 Saint-Ouen-L'aumône, identifiée sous le numéro 354 034 191 R.C.S. PONTOISE (la « **Société** ») se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle (l'« **Assemblée** »), sur convocation faite par la Gérance, conformément à la loi et aux statuts.

Sont présents ou représentés :

- La société SOF-INVEST,
 Titulaire de 990 parts sociales en pleine propriété,

- Monsieur David FLIDERBAUM,
 Titulaire de 10 parts sociales en pleine propriété,

Associés de la Société et représentant en tant que tel 1.000 parts sociales sur les 1.000 parts sociales émises par la Société.

En conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise pour chacune des résolutions mises au vote.

L'Assemblée est présidée par Monsieur David FLIDERBAUM en sa qualité d'Associé Gérant.

Le Président de séance met à la disposition de l'Assemblée :

- la copie de l'avis de convocation adressé aux Associés et les accusés de réception y afférents ;
- l'inventaire des éléments actifs et passifs du patrimoine de la Société ;
- le bilan, le compte de résultat de l'exercice clos le 30 juin 2024 ;
- le rapport spécial de la Gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, dit « rapport spécial » ;

- le texte des résolutions proposées par la Gérance ;
- un exemplaire des statuts de la Société.

Puis, le Président de séance rappelle que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport spécial de la Gérance sur les conventions visées de l'article L.223-19 du Code de commerce,
- examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024 - Quitus à la Gérance,
- affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2024,
- conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts,
- rémunération des dirigeants,
- pouvoirs pour formalités.

Le Président de séance donne ensuite lecture du rapport.

Le Président de séance ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024 - Quitus à la Gérance)

L'Assemblée, approuve l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe relatifs à l'exercice social clos le 30 juin 2024, tels qu'ils lui sont présentés, de même que toutes les opérations qu'ils traduisent et desquelles il résulte, pour ledit exercice, un bénéfice net comptable de 1.743 euros.

L'Assemblée approuve en conséquence les actes de gestion accomplis par la Gérance au cours de l'exercice écoulé et lui donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2024)

L'Assemblée décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice d'un montant de 1.743 euros de la manière suivante :

- En totalité au poste « Report à nouveau »,
 La somme de 1.743 euros,
 Dont le solde créditeur sera ainsi porté à la somme de 329.750 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce)

L'Assemblée, connaissance prise des termes du rapport spécial de la Gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, prend acte du fait qu'aucune convention n'a été conclue ou ne s'est poursuivie durant l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts)

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée, prend acte du fait que la Société n'a effectué aucune dépense ni charge non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 dudit Code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

(Rémunération des dirigeants)

L'Assemblée, confirme l'absence de rémunération du Gérant, Monsieur David FLIDERBAUM.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉSOLUTION
(Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

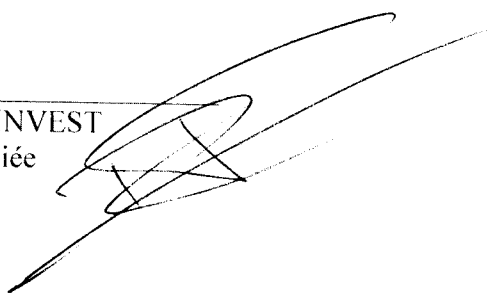
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal par le Président de séance, lequel, après lecture, a été signé par le Président de séance et tous les Associés présents ou représentés.

SOF-INVEST
Associée



Monsieur David FLIDERBAUM
Gérant Associé

